

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum (urgence sanitaire) : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2021-077

**RESILIATION AMIABLE ET
ANTICIPEE DU BAIL A
CONSTRUCTION ETABLI
POUR LA CONSTRUCTION
DE L'OPERATION
« HERBERT SPENCER »**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 25 mai 2021
et affichée le 26 mai 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

23 JUIN 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi premier juin le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Henry Hippolyte (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint), M. Patrice Payet (par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint), Mme Barbara Saminadin (par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Paméla Trécasse (par M. Didier Amachalla).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 50 (mise en discussion du rapport n°2021-068).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 06 (mise en discussion du rapport n°2021-070).

Absents : M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-077

**RESILIATION AMIABLE ET ANTICIPEE DU BAIL A CONSTRUCTION ETABLI
POUR LA CONSTRUCTION DE L'OPERATION « HERBERT SPENCER »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation des parcelles cadastrées BE 174 et BE 175 au plan de la commune ;

Vu les termes du bail à construction établi le 23 octobre 1992 par-devant maître Pierre Guy Douyère, notaire à Le Port, entre la commune de Le Port (Bailleur) et la SEMADER (Preneur) ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du 19 mai 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 1^{er} juin 2021 relatif à la résiliation amiable et anticipée du bail à construction portant sur l'opération « Herbert Spencer » ;

Considérant qu'aux termes des arrêtés de périls datés des 23 mai 2013 et 29 juillet 2013 la SEMADER a été contrainte de procéder au relogement immédiat des familles et à la démolition du groupe d'habitations dénommé « Herbert Spencer » ;

Considérant par conséquent que le bail à construction daté du 23 octobre 1992, prévu pour se terminer le 23 octobre 2032, n'a plus de raison de demeurer ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver, sans condition ni indemnité particulière, la résiliation anticipée du bail à construction portant sur l'ancienne opération de logements sociaux dénommée « Herbert Spencer », et le retour en jouissance communale du terrain concerné ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU